

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 JUILLET 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RINNUVATA DI A CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU CÙ
U CENTRU DI RISORSI AUTISIMU CORSICA-POLU
AIACCIU, PAR L'ANNU BUGITTARIU 2023**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE
FINANCEMENT AVEC LE CENTRE RESSOURCES
AUTISME CORSICA-PÔLE AIACCIU POUR L'EXERCICE
2023**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues en matière d'action sociale et médico-sociale, la Collectivité de Corse intervient notamment, dans le champ du handicap.

Le schéma directeur de l'Autonomie 2022-2026, qui présente une orientation stratégique N° 4 intitulée « fonder un nouveau pacte social autour de la citoyenneté pour une société corse plus inclusive », inscrit l'action de la Collectivité dans une logique de proximité et de maillage territorial, d'amélioration de la qualité du service rendu, ainsi que de simplification de l'accès à l'information, aux droits et aux dispositifs existants.

Le Centre Ressources Autisme (CRA Corsica) mis en place en 2013 à Bastia et doté d'une antenne à Aiacciu, est un partenaire essentiel qui s'intègre pleinement dans les objectifs de la Collectivité de Corse en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Géré par l'ADPEP 2B et relié aux établissements publics de santé de Bastia et d'Aiacciu, le CRA Corsica permet d'apporter une réponse de proximité à toutes les personnes concernées par la problématique de l'autisme, contraintes jusqu'alors, de s'adresser aux CHU de Nice ou de Marseille.

Pour rappel, les Centres Ressources Autisme ont deux missions essentielles :

- l'accueil, l'information, le repérage et l'orientation des enfants, adolescents et adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme, de leur entourage, ainsi que des professionnels qui assurent leur suivi et de toute personne intéressée ;
- la promotion et la contribution à la diffusion d'informations actualisées sur cette pathologie, la réalisation des évaluations et des diagnostics pour des situations et des cas complexes, la participation au développement des compétences des aidants familiaux, notamment, ainsi que la participation au développement d'études et de projets de recherche dédiés.

Les objectifs du CRA Corsica satisfont pleinement aux exigences formulées dans le cahier des charges de la Haute autorité de santé (HAS), tant en matière d'évaluation et de diagnostic précoce, que de formation, d'information ou de recherche, autour de cette problématique.

A cet effet, les précédents rapports d'activité témoignent à la fois d'une activité dense et d'une territorialisation de l'offre, qui présentent néanmoins des variations sensibles en fonction des missions dévolues.

Pour exemple, le rapport d'activité 2022 fait état de missions en progression par rapport à 2021 :

► dans les domaines de l'information et du conseil, de 220 actions par catégories d'utilisateurs (143 en 2021).

► dans les domaines de la sensibilisation et de la formation, de 6 actions de sensibilisation et de 19 actions de formations, qui ont bénéficié à 357 personnes au total (270 en 2021), en majorité des professionnels (78 %) et ce, notamment dans le cadre des mesures de repérage des adultes autistes non diagnostiqués en établissement sanitaire et médico-social, des étudiants (17 %) et enfin des familles (5 %).

Il fait également état de missions dont l'activité connaît une stagnation :

► dans le domaine de la documentation, de 93 actions contre 99 en 2021 : cette activité s'est stabilisée, **après avoir accusé une très forte hausse en 2020 due au contexte sanitaire (78 en 2019/141 en 2020)**. 58 % des demandes proviennent des familles, 9 % des professionnels extérieurs, 8 % des professionnels des CRA, 16 % des personnes TSA.

► dans les domaines de la réalisation de bilans diagnostics et de l'évaluation, de 115 nouvelles demandes de bilans contre 148 en 2021, dont 71 à BASTIA (96 en 2021) et 44 à AIACCIU (52 en 2021).

Sur cette mission, le CRA CORSICA enregistre une diminution de 22,3 %, principalement à Bastia.

En outre, le nombre de bilans terminés ayant fait l'objet d'une restitution, s'élève à 122 contre 166 en 2021.

L'équipe mobile « Adultes » de Bastia, qui s'est engagée en juin 2022, dans une démarche de repérage des adultes autistes non diagnostiqués en établissement sanitaire et médico-social, avec des binômes identifiés par les établissements et formés aux étapes de pré-repérage et de repérage, avec l'appui du CRA a rencontré des difficultés dues à de nombreux changements de personnels formés au sein des structures, freinant considérablement le travail des binômes identifiés, dans leurs démarches de pré-repérage et de repérage.

Il convient de rappeler que la participation financière de la Collectivité de Corse vise à permettre à l'antenne d'Aiacciu du Centre de Ressources Autisme CORSICA, d'atteindre et de maintenir le même niveau dont dispose le pôle Bastiais en termes de capacité à réaliser des bilans-diagnostic, à actualiser la connaissance scientifique et la pratique, ainsi qu'à offrir la documentation et l'information adaptées aux familles concernées par l'autisme, dans le Pumont.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse est à nouveau sollicitée par l'ADPEP 2B pour renouveler son soutien financier au pôle AIACCIU du Centre de Ressources Autisme Corsica pour l'exercice 2023.

Cette contribution, d'un montant de 20 000 euros, représente 2,5 % de son budget total de fonctionnement qui s'élève à 791 460 euros en 2023.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le renouvellement de la contribution annuelle de 20 000 euros pour le fonctionnement du pôle AIACCIU du Centre de Ressources Autisme CORSICA pour l'exercice 2023,
- de m'autoriser à signer la convention annuelle de financement portant sur l'exercice 2023, à conclure avec l'ADPEP 2B et le Centre Ressources Autisme CRA Corsica, figurant en annexe,
- d'approuver l'imputation de cette dépense de fonctionnement au programme 5141,
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.